

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : CINEMA RENE RAYNAL – INTRODUCTION DU
PASS' CULTURE COMME MOYEN COMPLEMENTAIRE DE PAIEMENT DES
ENTREES :**

Dans le cadre de l'exploitation du Cinéma "René Raynal", Monsieur le Président propose d'introduire le Pass'Culture comme moyen complémentaire de paiement des droits d'entrée.

Le Pass'Culture est un dispositif gouvernemental généralisé en mai 2021, qui vise à faciliter l'accès des jeunes aux arts et à la culture, à intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles. Un crédit individuel est offert aux jeunes de 15 à 18 ans qui leur permet à travers une application d'accéder de façon autonome à toutes leurs envies de culture.

Le Pass'Culture se présente sous 2 formes :

- **Un crédit individuel**
Offert aux jeunes de 15 à 18 ans qui leur permet à travers une application d'accéder de façon autonome à toutes leurs envies de culture.
(Concrètement : Place de cinéma à 5€ directement ventilée et aucune manipulation des caissiers : un remboursement par virement bimensuel)
- **Une part collective**
Attribuée aux collèges et aux lycées et destinée à financer les projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des enseignants pour leurs élèves de la 6e à la terminale.
(Concrètement : Offres collectives à créer avec les enseignants sur la plateforme ADAGE : un tarif à déterminer en amont et un remboursement bimensuel fléché).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de la mise en place, à compter du 1^{er} septembre 2024, du Pass'Culture comme moyen complémentaire de paiement des entrées au Cinéma "René Raynal".

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 048-200006930-20240613-2024061310-DE



DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour apporter les adaptations nécessaires au niveau de l'arrêté constitutif de la Régie du Cinéma.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour apporter les adaptations nécessaires au niveau de du logiciel informatique de gestion de la Caisse du Cinéma.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.